

AVIS PUBLICS

Avis administratif

RECTIFICATIF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TARASCON

RECTIFICATIF à l'annonce légale parue dans « LA DÉPÊCHE DU MIDI » le 22 avril 2021 concernant la troisième modification simplifiée du PLU de la commune de Tarascon sur Ariège
Lire « Mise à disposition du public du projet de la troisième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tarascon sur Ariège » en lieu et place de « Approbation de la troisième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tarascon sur Ariège »

Mise à disposition du public du projet de la troisième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tarascon sur Ariège

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon informe le public qu'un projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme dont l'objet concerne des modifications mineures du règlement écrit visant à encadrer l'urbanisation de la zone d'activités commerciales des Arrigols, est en cours.

Le projet de modification simplifiée ainsi que l'exposé de ses motifs sont mis à la disposition du public à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et à la Mairie de Tarascon sur Ariège du 1er mai au 30 mai 2021 inclus aux jours et heures d'ouverture habituels des deux collectivités.

Pendant la durée de la mise à disposition, les observations sur le projet de modification simplifiée pourront être consignées sur les registres déposés au siège de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et au siège de la Mairie de Tarascon sur Ariège.

ENTREPRISES !

Pour ne rater aucun marché la Dépêche veille pour vous !

Soyez alertés gratuitement et quotidiennement de tous les nouveaux marchés, susceptibles de vous intéresser.
www.ladepeche-marchespublics.fr



24%

des lecteurs

LA DÉPÊCHE

ont moins de 35 ans

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'AULUS-LES-BAINS

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 20 avril 2021, a été prescrit la mise à l'enquête publique de la demande d'autorisation environnementale pour la poursuite de l'exploitation de la centrale hydroélectrique de la Mouline, située sur le territoire de la commune d'Aulus-les-Bains au titre des articles L. 214-1 à 6 du code de l'environnement, portée par la régie municipale de production d'électricité renouvelable d'Aulus-les-Bains.

Cette enquête se déroulera sur la commune d'Aulus-les-Bains du **lundi 17 mai 2021 à 9 heures au lundi 17 juin 2021 à 12 heures**. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Aulus-les-Bains.

Le dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux de la mairie d'Aulus-les-Bains. Il sera consultable sur support papier et en version dématérialisée sur un poste informatique.

Le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Ariège : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Liste-des-enquetes-en-cours-ou-programmees> et sur le site registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/exploitation-centrale-hydroelectrique-aulus>.

Le dossier de l'enquête comporte notamment le document des incidences environnementales et le résumé non technique.

Les personnes responsables du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont :

- Philippe BARAN : bureau d'étude environnemental ECOGEA - tél : 06.31.29.49.51. et philippe.baran@ecogea.fr;
- Arnaud FAUCHER : bureau d'étude technique AJ Ingénierie- maitre d'œuvre - tél : 06.87.20.40.42. et afaucher@aj-ing.fr;
- Jean Claude MEYNARD : assistance à maitre d'ouvrage - tél : 06.07.24.71.76. et jean-claude.meynard@alpiq.com;
- Lucien GRANIER : maitre d'ouvrage - adjoint au maire d'Aulus - tél : 06.79.94.04.65. et granieraulus@hotmail.fr.

Les observations seront consignées sur le registre papier ouvert à cet effet à la mairie d'Aulus-les-Bains ou adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, ou consignées par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/exploitation-centrale-hydroelectrique-aulus> où un registre dématérialisé a été mis en ligne. Ce site permettra au public de consulter le dossier, de déposer des observations et de consulter les observations déjà émises. Le dépôt des contributions sera également possible directement à l'adresse suivante : exploitation-centrale-hydroelectrique-aulus@mail.registre-numerique.fr.

Monsieur Patrick AVERLIANT directeur des Grands Comptes Nationaux en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra les observations du public à la mairie d'Aulus-les-Bains :

- le 17 mai 2021 de 9 heures à 12 heures ;
- le 26 mai 2021 de 9 heures à 12 heures ;
- le 7 juin 2021 de 9 heures à 12 heures.

Les échanges avec le commissaire enquêteur pourront prendre la forme de rendez-vous physique, téléphonique ou par visioconférence. La prise de rendez-vous pourra se faire en ligne sur le registre dématérialisé à l'adresse sus-visée ou par téléphone auprès de la mairie d'Aulus-les-Bains, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au numéro suivant : 05.61.96.00.87. Une tranche horaire d'un quart d'heure maximum sera réservée par le commissaire enquêteur à chacun de ces entretiens. Toutes les informations relatives à la présente enquête pourront être consultées sur le site internet des services de l'État en Ariège et sur le site du registre dématérialisé aux adresses sus-visées.

Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné après le 7 juin 2021 à 12 heures ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie d'Aulus-les-Bains, à la direction départementale des territoires (S&R/Unité eau), sur le site internet des services de l'État en Ariège et sur le site du registre dématérialisé aux adresses sus-visées.

A l'issue de l'enquête, il sera statué sur la demande par arrêté préfectoral.

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MIREPOIX

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MIREPOIX ET ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE BESSET

Le public est informé qu'en application de l'arrêté communautaire n°162-2021 du 23 avril 2021, une enquête publique se déroulera :

du **lundi 17 mai 2021 à 9h00 au vendredi 18 juin 2021 à 17h00**.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) constitue un document stratégique qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol du territoire. Ce document traduit, dans le respect des documents de planification et de programmation supérieurs, la volonté de s'engager dans un effort de réduction de la consommation de l'espace, de développement de l'attractivité du territoire et d'amélioration du cadre de vie. Le PLUI étant amené à se substituer aux documents d'urbanisme en vigueur dans les communes de la CCPM, l'abrogation de la carte communale de la commune de Besset est rendue nécessaire par l'approbation du PLUI.

La personne responsable de l'élaboration du PLUI et de l'abrogation de la carte communale de Besset, est Monsieur Alain TOMEQ, Président de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix (CCPM), dont le siège administratif est situé au 1 chemin de la Mestrise - 09 500 Mirepoix (également siège de l'enquête).

Le dossier mis à l'enquête sera notamment composé des pièces suivantes :

- les documents propres à l'enquête publique, dont l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ;
- Concernant l'élaboration du PLUI de la CCPM :

- le projet de PLUI, arrêté en Conseil communautaire le 16 décembre 2019, soumis à évaluation environnementale, qui inclut les pièces suivantes : rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables, règlement écrit et graphique, orientations d'aménagement et de programmation, annexes ;
- les actes administratifs liés à la procédure d'élaboration du PLUI, dont les délibérations et le bilan de la concertation ;

- l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) réunie le 5 mars 2020 ; l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) n°2020AO16, et le mémoire en réponse de la CCPM à cet avis ; les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et le mémoire en réponse de la CCPM à ces avis ; les avis des communes membres.
- Concernant l'abrogation de la carte communale de la commune de Besset :

- la carte communale approuvée en Conseil municipal le 12 avril 2011 et par arrêté préfectoral le 12 mai 2011, opposable depuis le 20 mai 2011 ;
- les actes administratifs liés à la procédure de carte communale ;

- les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- le rapport d'enquête publique portant sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Besset en date du 2 septembre 2010 ayant la référence E10000154/09.

Le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête composée de Monsieur Michel AZIMONT, ingénieur directeur carrières BTP en retraite, en qualité de Président, et de Messieurs Jean-René ODIER, directeur d'administration publique en retraite, et Jacques SEGUIER, directeur environnement développement durable en retraite, en qualité de membres.

Durant la période de l'enquête publique, du lundi 17 mai 2021 à 9h00 au vendredi 18 juin 2021 à 17h00, le dossier d'enquête publique sera consultable sur Internet, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/PLUI-pays-mirepoix-carte-communale-besset> (accessible 7j/7j et 24h/24h)

Le dossier d'enquête publique sera également tenu à la disposition du public dans 4 lieux d'enquête (en format papier et en format numérique avec la mise à disposition d'un ordinateur). Les lieux d'enquête sont aussi des lieux de permanence de la commission d'enquête. Toutes les informations relatives aux lieux d'enquête, aux heures d'ouverture de ces lieux et aux permanences des commissaires enquêteurs sont mentionnées ci-dessous :

*** MIREPOIX-Communauté de communes (siège de l'enquête) 1 chemin de la Mestrise 09 500 MIREPOIX :**

Jours et heures d'ouverture au public des lieux d'enquête :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h30 ; et pendant les permanences prévues au siège de la CCPM

Jours et heures des permanences de la commission d'enquête :

- le lundi 17 mai 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le mercredi 26 mai 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le mercredi 2 juin 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le samedi 12 juin 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le jeudi 17 juin 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

*** BESSET-Mairie, Le Village 09500 Besset :**

Jours et heures d'ouverture au public des lieux d'enquête :

Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; et pendant les permanences prévues en Mairie de Besset

Jours et heures des permanences de la commission d'enquête :

- le mercredi 26 mai 2021 de 9h00 à 12h00
- le samedi 12 juin de 14h00 à 17h00

*** LERAN-Mairie 30 cours Saint-Jacques 09600 Lérans :**

Jours et heures d'ouverture au public des lieux d'enquête :

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 ; et pendant les permanences prévues en Mairie de Lérans

Jours et heures des permanences de la commission d'enquête :

- le lundi 17 mai 2021 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 2 juin de 14h00 à 17h00
- le samedi 12 juin de 9h00 à 12h00
- le jeudi 17 juin 2021 de 14h00 à 17h00

*** RIEUCROS-Mairie 11 rue des Ecoles 09500 Rieucros :**

Jours et heures d'ouverture au public des lieux d'enquête :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; et pendant les permanences prévues en Mairie de Rieucros

Jours et heures des permanences de la commission d'enquête :

- le lundi 17 mai 2021 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 26 mai 2021 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 2 juin 2021 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 17 juin 2021 de 9h00 à 12h00

Durant la période de l'enquête publique, du lundi 17 mai 2021 à 9h00 jusqu'au vendredi 18 juin 2021 à 17h00, les observations du public pourront être :

- 1) déposées sur le registre dématérialisé, mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/PLUI-pays-mirepoix-carte-communale-besset> (accessible 7j/7j et 24h/24h) ;
- 2) adressées par courrier électronique à l'attention de la commission d'enquête à l'adresse suivante : PLUI-pays-mirepoix-carte-communale-besset@mail.registre-numerique.fr ;
- 3) consignées sur l'un des registres papiers ouverts sur les 4 lieux d'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- 4) adressées par écrit, à l'attention de la commission d'enquête, à la CCPM, au 1 chemin de la Mestrise - 09 500 Mirepoix ;
- 5) exprimées oralement aux commissaires enquêteurs, lors des permanences.

Toutes les observations et remarques communiquées par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier de la CCPM, et seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Toutes les observations et remarques formulées par écrit, par courrier ou directement sur les registres papiers, seront scannées et versées sur le registre dématérialisé.

Compte-tenu de la crise sanitaire liée au covid-19, les mesures sanitaires seront renforcées durant l'enquête publique. Les mesures prises et les conditions à respecter sont précisées dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique susmentionné, et seront affichées sur chaque lieu d'enquête, et dans tout lieu jugé utile par le Président de la CCPM.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUI de la CCPM pourra être amené à évoluer pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA), des observations formulées lors de l'enquête publique et suivant l'avis de la commission d'enquête. L'approbation du PLUI de la CCPM et l'abrogation de la carte communale de la commune de Besset seront ensuite soumises au vote du Conseil communautaire du Pays de Mirepoix. L'abrogation de la carte communale de la commune de Besset sera également soumise à la décision de Madame La Préfète.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de la CCPM, dans les 33 Mairies et à la Préfecture de l'Ariège. Ils seront également consultables sur le site Internet : <https://www.registre-numerique.fr/PLUI-pays-mirepoix-carte-communale-besset> pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sans limitation de délai, dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi du 12 avril 2000).

Concertation-Débat public

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La communauté de communes Portes d'Ariège Pyrénées, 5 rue de la maternité 09101 Pamiers cédex, a déposé un dossier, au titre de la réglementation des installations classées, pour la demande d'enregistrement de réaménagement de la déchèterie et de création d'une plate-forme d'accueil de déchets verts et inertes sur la commune de Saverdun.

L'activité projetée relève du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2710-2-a et 2794-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement et à l'arrêté préfectoral du 26 avril 2021, cette demande sera soumise à une consultation du public du **17 mai 2021 au 14 juin 2021 inclus**, à la mairie de Saverdun où le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie et dans le respect des mesures barrières et sanitaires prévues dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au covid-19.

L'avis au public et le dossier du pétitionnaire seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Ariège à l'adresse suivante : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/ICPE-Installations-Classées-pour-la-Protection-de-l-Environnement>.

Le public pourra formuler ses observations, pendant la durée de la mise à consultation, sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Saverdun ou les adresser au préfet par lettre ou, le cas échéant, par voie électronique sur la boîte fonctionnelle de la préfecture : pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr.

Le présent avis sera affiché, deux semaines au moins avant le début de la consultation du public et pendant toute sa durée, dans les mairies de Saverdun et Montaut. Il sera publié dans deux journaux et mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Ariège dans les mêmes conditions de délai.

L'installation ci-dessus désignée fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Création

AVIS

Par ASSP en date du 23/04/2021, il a été constitué une SASU à capital variable dénommée : SARREMEJANE

Siège social : 18 rue gaston de foix 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA **Capital minimum :** 1000 € **Capital souscrit :** 1000 € **Capital maximum :** 10000 € **Objet social :** Soins de beauté **Président :** Mme sarremejane Ninon demeurant 4 route de Montesquieu 09420 RIMONT élu pour une durée de Illimité ans. **Clauses d'agrément :** es parts sociales de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés prise à la majorité des deux tiers des voix des associés **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FOIX.

U. legales-online.fr
le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

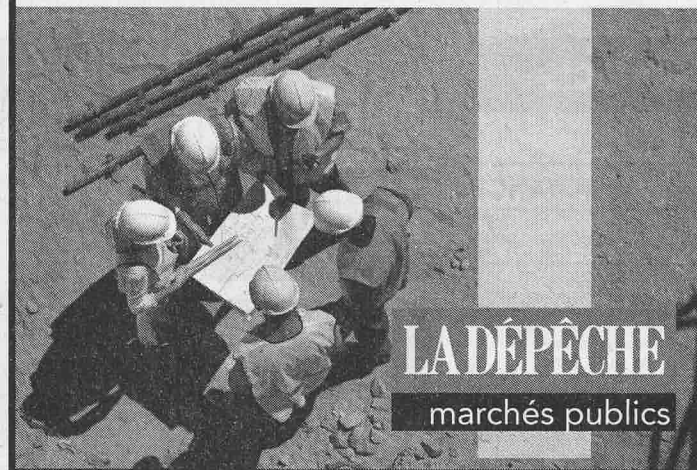
- Devis immédiat
- Téléchargement de vos attestations
- Paiement en ligne

Consultez tous les marchés publics sur le site de:

ladepeche-marchespublics.fr

GAGNEZ DE NOUVEAUX CONTRATS !

Tous les jours consultez les nouvelles opportunités d'affaires offertes par les marchés publics sur la www.ladepeche-marchespublics.fr



Consultez tous les marchés publics sur le site de:
ladepeche-marchespublics.fr

Journal de la démocratie
GROUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI
Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros
Siège : Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulouse
Tél. 05.62.11.33.00 - Fax : 05.61.44.74.74 - contact@ladepeche.com
Président-directeur général, Responsable de la Rédaction: Jean-Michel BAYLET
Vice-présidents-directeurs généraux : Marie-France MARCHAND-BAYLET et Bernard MAFFRE
Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET
Principal actionnaire : SAS SOCIÉTÉ OCCITANE DE COMMUNICATION
Médiateur : Henri AMAR - Tél. : henri.amar@ladepeche.fr
Site Internet : <http://www.ladepeche.fr>
Commission paritaire - 0325C87785 - I.S.S.N. : 0181-7981
Liste des points de vente sur Paris consultables sur notre site internet www.ladepeche.com
Tirage du jeudi 29 avril 2021
Nombre d'exemplaires : 122.346
Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi
Origine géographique du papier: Espagne, composé à 100% de fibres recyclées, issu de forêts durablement gérées, Eutrophisation : P=0,91 mg par exemplaire.